



Informations pratiques et conditions générales d'inscription aux formations organisées par la CIIA

Les formations organisées par la CIIA sont ouvertes à tous les cadres du secteur agroalimentaire ou travaillant en relation avec celui-ci, que leur employeur soit membre associé de l'organisation ou non.
Elles peuvent être sollicitées par les salariés dans le cadre du droit individuel de formation mis en place en France.

|| AVANT L'INSCRIPTION

N'hésitez pas à nous contacter pour demander des informations complémentaires sur les programmes, les horaires, les intervenants,...

Inscrivez-vous si possible minimum un mois avant le stage pour une meilleure organisation.

La clôture des inscriptions est effective une semaine avant le début du stage ou dès le taux de capacité atteint (entre 8 & 15 personnes maximum selon les thèmes abordés)

|| INSCRIPTIONS

1. Complétez le bulletin d'inscription ou établissez un bon de commande, en reprenant les rubriques du bulletin d'inscription le cas échéant.
2. Retournez-le par fax au 01.53.70.20.54 ou par courrier.
3. Dès réception de votre commande, une confirmation de prise en compte de votre inscription vous sera envoyée par mail ou par fax.
4. Avant la session, nous vous adressons :
 - Une convocation nominative par participant,
 - L'adresse du lieu de formation et le plan d'accès,
 - Une liste d'hôtels pour vous loger (réservation à votre charge),
 - Le programme détaillé et les horaires.

|| TARIFS

Du fait de son statut d'organisme international, la CIIA est exonérée de la T.V.A. Les prix sont donc nets. Ils englobent les frais d'animation, les déjeuners et les documents pédagogiques.

|| TARIF DÉGRESSIF

Souhaitant encourager la formation des salariés, la CIIA prévoit des remises en fonction du nombre d'inscriptions reçues : Venant d'une même entreprise 1 salarié sur plusieurs stages ou plusieurs salariés sur une ou plusieurs formations bénéficieront des avantages suivants :

- 1^{ère} inscription Plein Tarif, -20 % sur la 2^{ème} inscription, -30% sur la 3^{ème}, -40% sur la 4^{ème}, -50% sur la 5^{ème}, 60% sur la 6^{ème} et plus. (Cette réduction s'applique uniquement sur les frais d'enseignement)

|| PAIEMENT

Dès l'inscription ou à facturation,

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « CIIA »,
- Par virement bancaire, mentionnez clairement votre adresse de facturation ou le cas échéant, en précisant celle de votre OPCA, AGEFOS ou FAF ??

A noter que la CIIA est un organisme de formation professionnelle agréé sous le n° existence 11752 14 50 75.

|| DOCUMENTS LÉGAUX

Nous vous adressons :

- A la confirmation du stage :
 - 1) Une convention de formation professionnelle continue, établie selon les textes en vigueur, en double exemplaire dont l'un est à nous retourner signer, revêtu du cachet de votre entreprise, avant le début du stage.
 - 2) Une facture
- A l'issue de la formation :
 - 1) Le programme suivi
 - 2) L'attestation de présence nominative.



|| ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

■ **Report :**

Vous pouvez à tout moment remplacer un stagiaire par un autre.

■ **Annulation tardive :**

Pour toute inscription annulée dans les 6 jours ouvrés précédant le début du stage

*Il vous sera **facturé entre 50 et 100% du prix total du stage**. Ce montant correspondant aux sommes réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la dite formation (art.L.920-9 du code du travail).*

■ **Annulation ou abandon en cours de stage:**

Facturation intégrale. Une annulation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par fax ou par courrier.

|| ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE LA CIIA

La CIIA se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

La CIIA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard une semaine avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique. Dans ce cas, la CIIA procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

La CIIA se réserve la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel et s'engage à informer le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

Le calendrier est régulièrement mis à jour sur le site Internet : www.ciia-c.com

|| MODALITÉS D'ACCUEIL

Les formations se déroulent dans des salles de réunion à Paris ou autres villes mentionnées sur le calendrier et sur le programme détaillé de chaque formation.

Les poses café et les repas du midi sont compris dans le tarif. Ils sont pris en commun entre stagiaires et intervenants.

L'hébergement et le repas du soir sont à la charge des stagiaires.